

# COMMENT, IL Y A VINGT ANS, LES AGRICULTEURS FRANÇAIS ONT SAUVÉ L'EUROPE

par Danielle BAHU-LEYSER

La plus longue crise que le Marché commun ait connue, depuis sa création, éclate au cours des négociations sur le financement de la politique agricole commune.

Les prémices en apparaissent le 15 juin 1965, lors du Conseil des ministres de la Communauté économique européenne (CEE), où la Commission présente son projet financier, par lequel elle s'attribue la gestion du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), sous le contrôle de l'Assemblée des Communautés européennes qui se verrait attribuer les compétences nécessaires.

## Les agriculteurs engagent le combat

Devant le refus catégorique de la France de discuter un tel projet, que le général de Gaulle estime nocif pour les intérêts de notre secteur primaire, les représentants de la paysannerie française demandent audience au ministre de l'Agriculture. A l'issue de l'entretien qui est leur accordé par M. Edgard Pisani le 22 juin, les dirigeants agricoles adressent au ministre une lettre, dans laquelle ils lui font part de leurs préoccupations et du trouble qu'a jeté, au sein de l'opinion agricole, l'attitude du gouvernement français. Leur lettre exprime leur perplexité :

*"Pour les organisations professionnelles agricoles qui ont très souvent été associées à la préparation des discussions de Bruxelles (...) les propositions de la Commission de Bruxelles étaient dans la logique des choses et ces organisations sont aujourd'hui amenées à se poser un certain nombre de questions"<sup>1</sup>.*

Et, lorsque le 30 juin, M. Maurice Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères et Président en exercice du Conseil des ministres de la CEE, interrompt *sine die* les discussions du Conseil, l'Assemblée permanente des présidents de chambres d'agriculture (APPCA) réitère les inquiétudes des paysans français, quant aux conséquences de la crise sur le devenir de la politique agricole commune.

.../..

---

<sup>1</sup> Lettre co-signée par MM. René Blondelle (APPCA), Gérard de Caffarelli (FNSEA), Gaston du Drouët de Graille (CNMCCA) et François Guillaume (CNJA), in *L'Union syndicale agricole* (hebdomadaire de la FDSEA de Seine-Maritime), 1er juillet 1965.

Le 7 juillet, les dirigeants des organisations professionnelles agricoles sont reçus par M. Edgard Pisani. Ils lui rappellent que la politique agricole commune constitue l'objectif vers lequel les agriculteurs tournent leurs efforts et lui demandent de se faire leur interprète auprès du gouvernement, afin que celui-ci reprenne les négociations interrompues à Bruxelles.

Le 22 juillet 1965, la Commission de la CEE soumet à l'approbation des Six un nouveau projet de financement du Marché commun agricole. Le 27, les dirigeants agricoles annoncent qu'ils s'associent à l'initiative de la Commission et demandent à Georges Pompidou, si le gouvernement français estime réunies les conditions d'une reprise des négociations à Bruxelles. La réponse du Premier ministre est cinglante :

*"Il ne vous échappe pas, je pense, que les négociations internationales relèvent de la seule compétence du gouvernement responsable devant le pays et comptable des intérêts de la nation"<sup>2</sup>.*

Les porte-parole du secteur primaire décident alors de saisir les députés du problème. Ils leur adressent, le 2 septembre, l'échange de correspondance qu'ils ont eu avec le chef du gouvernement et les incitent, en termes à peine voilés, à mettre en cause la responsabilité gouvernementale, par le dépôt d'une motion de censure.

Parallèlement, le conseil d'administration de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) lance une large campagne d'information de l'opinion publique, pour la sensibiliser aux implications, selon lui dangereuses pour l'avenir de l'agriculture, de l'attitude du gouvernement français.

Il faut attendre la conférence de presse présidentielle du 9 septembre, pour que soient révélés les véritables mobiles de la rupture. Comme le supposaient les mandataires de la paysannerie française, les considérations politiques s'avèrent être à l'origine de la crise du 30 juin et de la politique de "la chaise vide", la France refusant de souscrire aux aspects supranationaux du Traité de Rome.

## **La mobilisation des agriculteurs**

Les représentants agricoles ne cachent alors ni leur indignation ni leurs craintes. Ainsi, René Blondelle, président de l'APPCA, déclare :

*"Je suis très inquiet pour l'avenir de l'agriculture, car le sort de notre activité se trouve maintenant lié à la révision du traité de Rome (...) Je ne vois donc pas comment les négociations purement agricoles pourraient reprendre"<sup>3</sup>.*

.../..

---

<sup>2</sup> Communiqué de presse publié le 1er septembre 1965 par l'APPCA, le CNJA, la CNMCCA et la FNSEA (Documentation APCA).

<sup>3</sup> Le Monde, 11 septembre 1965, p. 5.

Pour M. Gaston du Douët de Graville, président de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole (CNMCCA), toute la politique agricole de la France est remise en cause, du fait que les objectifs du Vème Plan ont été définis dans le contexte du Marché commun.

De son côté, la FNSEA, se situant dans la perspective des élections présidentielles de décembre 1965, qu'elle va utiliser comme moyen de pression auprès du général de Gaulle et du gouvernement, met en garde ses adhérents quant à leur choix d'un candidat à la présidence de la République. En ce sens, son Conseil national adopte, le 21 octobre, une motion insistant sur l'incohérence qu'engendrerait un vote qui semblerait approuver une politique combattue par les instances dirigeantes de la Fédération.

Le 3 novembre, les organisations professionnelles agricoles diffusent, à 77 000 exemplaires, un *Livre blanc*<sup>4</sup> qui souligne l'influence bénéfique du Marché commun sur notre agriculture et rappelle le rôle actif des agriculteurs français dans l'élaboration de la politique agricole commune. Il cherche à démontrer également que toute remise en cause des institutions communautaires, ou tout retard dans la reprise des négociations, compromet à la fois le revenu des paysans français et les autres secteurs de notre économie. Il exhorte, par conséquent, le gouvernement français à reprendre rapidement les négociations.

Le Livre blanc atteint parfaitement ses objectifs, à savoir, "faire prendre conscience à tous les agriculteurs (...) qu'ils ont une responsabilité à assurer pour qu'il soit mis fin à la crise actuelle"<sup>5</sup>. Des réunions, auxquelles participent les principaux dirigeants du monde agricole, sont organisées dans tous les départements.



.../..

<sup>4</sup> *Le Marché commun et l'agriculture. Livre blanc des organisations professionnelles agricoles*, Paris, Ed. SEDPA, octobre 1965.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 3.

Les fédérations syndicales départementales incitent, elles aussi, leurs adhérents à ne plus cautionner une politique qui leur paraît contraire à l'agriculture communautaire, donc à leurs intérêts, lors des élections présidentielles.

Face à ce vaste mouvement des paysans français et inquiet des répercussions qu'il pourrait induire sur le scrutin de décembre, le gouvernement français se voit contraint de modérer sa position. C'est ainsi que le Conseil des ministres du 17 novembre arrête le principe d'une réunion des Ministres des Affaires étrangères des Six.

Le premier tour de la consultation électorale aboutit à un ballottage, accueilli comme un succès par les organisations agricoles. Le gouvernement de Georges Pompidou décide alors de débloquer la situation. Le ministre français des Affaires étrangères rencontre à Rome, le 8 décembre, M. Emilio Colombo, nouveau Président du Conseil des ministres de la CEE. De retour en France, M. Maurice Couve de Murville peut annoncer, à l'issue du Conseil des ministres français du 15 décembre, que la France s'achemine vers une reprise des négociations.

### **L'accord de Luxembourg**

Réélu le 19 décembre 1965, le général de Gaulle tient parole. Ainsi, le 22 décembre, la France répond favorablement à une invitation de ses cinq partenaires pour une rencontre à Luxembourg et propose la date du 17 janvier. Par ailleurs, afin de manifester sa volonté de reprendre les négociations, le gouvernement français se conforme à l'échéance douanière, sinon politique, du 1er janvier 1966, date à laquelle était prévue une nouvelle baisse de 10 % des tarifs douaniers intra-communautaires.

Ce geste de la France, accueilli avec satisfaction par les cinq autres membres de la Communauté européenne, permet aux ministres des Affaires étrangères des Six d'aborder la réunion des 17 et 18 janvier dans un climat de réelle concertation. Le bilan de cette première rencontre ne surprend aucun observateur : un calendrier est établi, dont nous ne retiendrons volontairement que deux étapes.

En premier lieu, une décision doit intervenir avant la fin du mois de janvier. Elle concerne les deux problèmes politiques, véritables mobiles de la crise que sont, d'une part, la règle de la majorité, d'autre part, le rôle de la Commission. La seconde étape, le 1er avril 1966, sera consacrée au règlement financier de la politique agricole commune.

Comme ils en étaient convenus, les Six se retrouvent, toujours à Luxembourg, les 28 et 29 janvier. Ils s'accordent à redéfinir les relations entre la Commission et le Conseil des ministres en un sens qui renforce la suprématie du Conseil. Mais la

.../..

question du vote à la majorité n'est pas résolue. Car la France suspend une "sorte d'épée de Damoclès"<sup>6</sup> sur l'application de cette clause du traité du Marché commun, en se réservant le droit d'exiger un vote à l'unanimité pour les problèmes considérés par elle comme d'intérêt vital.

Toutefois, ce mois de janvier 1966 est marqué par le retour de la France au bercail communautaire, condition déterminante de la relance de l'Europe économique.

Rassurés sur les intentions de la France, les agriculteurs pourront, *a posteriori*, établir avec lucidité un bilan de la crise de juin 1965. Les propos du secrétaire général de la FNSEA paraissent, à cet égard, révélateurs de l'état d'esprit des organisations professionnelles agricoles :

*"(...) cette crise aura été une occasion de mieux préciser et faire connaître (...) notre action européenne ; elle a provoqué un regain d'intérêt pour le Marché commun, même dans les régions qui étaient réservées à son égard : on a compris ce que l'on risquait de perdre"*.

Danielle BAHU-LEYSER

---

<sup>6</sup> Expression utilisée in *L'évolution du Marché commun du 30 juin 1965 au 11 mai 1966*, brochure éditée par la CNMCCA, à l'occasion de son 48ème congrès, Cannes, 14-18 juin 1966, p. 96.

<sup>7</sup> Rapport moral présenté par M. Marcel Bruel, secrétaire général de la FNSEA, lors du 20ème congrès de cette Fédération agricole, 24-25 février 1966 (Documentation FNSEA).